

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 21 JUIN 2018



Le Conseil Municipal de la Commune de Marcorignan (Aude), dûment convoqué, s'est réuni le 21 Juin 2018 à 18h00, dans la salle de la Mairie.

Présents : TAURAND Francis, BANOS Eric, PICHERY Françoise, FAURE Christian, GODEFROID Dominique, LEMAIRE Hugues, NERIN Marcel, GAUTIER Robert, LATOURNERIE Françoise, JOOS Edith, MARCOUIRE Ghislaine, CARILLO Laura

Absents : LAFFON Aimé, VIDAL Jacques, ZALEWSKI Marion

Procurations : LAFFON Aimé à BANOS Eric
 VIDAL Jacques à FAURE Christian
 ZALEWSKI Marion à TAURAND Francis

Secrétaire de séance : FAURE Christian

Ordre du jour :

1. Convention avec le Grand Narbonne pour la mise en œuvre du dispositif « La Tempora » 2018
2. Projet commun d'aire de lavage de pulvérisateurs et de machines à vendanger et de remise aux normes d'aires de remplissage pour les communes de Névian, Moussan et Marcorignan
3. Création d'un emploi d'adjoint technique
4. Informations diverses

Monsieur Francis TAURAND, Maire, ouvre la séance et procède à l'approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 24 Mai 2018. Il demande à l'assemblée s'il y a des observations. Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

1 – Convention avec le Grand Narbonne pour la mise en œuvre du dispositif « La Tempora » 2018

La délibération n°122/2004 du 02 Novembre 2004 pose le cadre d'une coopération culturelle entre les communes du territoire et le Grand Narbonne. Elle vise à impliquer les acteurs locaux dans la vie culturelle de l'agglomération.

Dans ce cadre, Le Grand Narbonne, par délibération n°B-26/2011 a impulsé le dispositif « La Tempora » afin de mettre en synergie le territoire en associant les communes et en créant l'itinérance d'artistes régionaux, nationaux et internationaux.

Ce partenariat prévoit pour les communes qui le souhaitent, d'accueillir un spectacle par an, issu de la sélection proposée par Le Grand Narbonne.

Afin de mettre en place les manifestations culturelles du dispositif de « La Tempora », il est nécessaire d'établir une convention pour chaque manifestation qui précisera l'ensemble des engagements des différentes parties.

Le spectacle « Carnet de notes » avec La Compagnie du Sans Souci, proposé par Le Grand Narbonne, s'inscrit dans la continuité de cette coopération culturelle telle que visée ci-dessus.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention de mise en œuvre du dispositif de la « Tempora ».

Le Conseil OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le principe de mise en place d'une convention entre la Commune de Marcorignan et le Grand Narbonne telle qu'énoncée ci-dessus, pour le spectacle « Carnet de notes » avec la Compagnie du Sans Souci qui aura lieu à Marcorignan le Dimanche 25 Novembre 2018 à 17h00, salle François Mitterrand.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

2 – Projet commun d'aire de lavage de pulvérisateurs pour les communes de Néviau et Marcorignan – Demande de subvention dans le cadre de l'appel à projet du programme de développement rural en Languedoc-Roussillon – Opération 4.3.5

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le projet concernant la réalisation d'aires de lavage pulvérisateur entre les communes de NEVIAN et MARCORIGNAN.

Considérant que le taux d'aides publiques ne pourra dépasser le seuil de 80%, 20% restant à la charge de la commune.

Considérant que le coût total du projet sera de 428 000,00 € H.T.

Considérant que dans cette optique le plan de financement pourrait être le suivant :

- 37% subventionné par l'Agence de l'eau.
- 63% subventionné par les fonds FEADER de l'Europe.
- 20% restant à la charge de la commune concernée par le projet.

Considérant que le projet d'aire ne sera réalisé que dans le cas où la demande de subvention serait acceptée et obtenue.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité (une abstention) :

- **APPROUVE** le projet de réalisation de l'aire de lavage.
- **APPROUVE** le plan de financement.
- **MANDATE** la Commune de NEVIAN comme commune porteuse du projet.
- **AUTORISE** Madame le Maire de Néviau à solliciter la subvention auprès de l'Agence de l'eau et le FEADER dans le cadre de l'appel à projet du Programme de Développement Rural en Languedoc-Roussillon - Opération 4.3.5. permettant ainsi de pouvoir réaliser l'aire.

- **AUTORISE** le Maire de Marcorignan à signer tout document de type administratif, technique ou financier, nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3 – Création d'un emploi d'adjoint technique

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du projet de création d'un emploi d'adjoint technique.

En effet, le contrat emploi d'avenir de l'agent intervenant au restaurant scolaire et assurant l'entretien des locaux de la Mairie, de la salle François Mitterrand et du local des associations, est arrivé à échéance le 25 Mai dernier.

Afin de ne pas perturber le fonctionnement des services, un contrat à durée déterminée a été conclu avec cet agent jusqu'au 25 Juillet, date de fermeture de l'accueil de loisirs.

La nécessité d'un recrutement au plus tard pour la rentrée scolaire d'un agent polyvalent à temps plein qui assurerait ses mêmes fonctions et qui pourrait venir en renfort de l'équipe technique sur certaines périodes de l'année est impérative.

La forme de ce recrutement reste à déterminer : emploi sous statut (titulaire de la fonction publique territoriale), contrat à durée déterminé (non titulaire de droit public), Contrat Unique d'Insertion/Parcours Emploi et Compétences.

Le Conseil Municipal prend acte de la vacance du poste et valide la nécessité de pourvoir à un recrutement ; reste à déterminer sous quelle forme.

Monsieur le Maire se charge d'étudier les différentes possibilités de recrutement afin de les exposer lors d'un prochain conseil municipal.

4 – Information diverses

- Kermesse des écoles : Vendredi 22 Juin de 17h00 à 19h00.
- Spectacle de fin d'année des écoles : Vendredi 29 Juin à 18h00, salle F. Mitterrand.
- 14 Juillet : 11 h00 : rassemblement devant la Mairie, dépôt de gerbe au Monument aux Morts, apéritif offert par la Municipalité dans la cour de l'école.
- 21 Juillet : 17h00 jeux pour les enfants suivis d'une grillade organisée par le Comité des Fêtes. En soirée, retraite aux flambeaux suivie d'un bal.
- Fête locale : les 16, 17, 18 et 19 Août
- 27 Juin : formation de l'ensemble du personnel aux premiers secours organisée par la Municipalité et dispensée par les services de la Sécurité Civile de l'Aude.
- Ouverture de l'Accueil de Loisirs 03-11 ans du 09 au 25 Juillet.
- Une équipe d'IDEAL a réalisé des bancs en pierre au niveau du terrain de pétanque et procède à la mise en peinture extérieure des classes maternelles. Une inauguration de ces travaux aura lieu le 24 ou le 31 Juillet. La date reste à confirmer par l'Association qui doit en informer tous les partenaires.
- La municipalité a lancé une consultation pour la réalisation de travaux pour la mise en place de containers enterrés au lieu-dit « La Gabinello ». Le Syndicat de Voirie de Ginestas a été retenu pour un montant de 19 290 €. Les containers sont fournis par la Communauté d'Agglomération Le Grand Narbonne.
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le dossier concernant l'Agenda d'Accessibilité Programmé a reçu un avis favorable de la Sous-Commission Départementale d'Accessibilité du 18 Juin dernier.

- Une étude est réalisée par le SYADEN afin de procéder, en plusieurs tranches, au remplacement de l'éclairage public sur l'ensemble de la Commune.
Après étude un cahier des charges sera élaboré et une consultation sera lancée pour la 1^{ère} phase qui concerne le cœur du village.

- L'Agence Technique Départementale réalise une étude de faisabilité au niveau du bâtiment situé à droite de l'entrée de la salle F. Mitterrand.
Le projet consisterait en l'aménagement de ce bâtiment en R+1 pour accueillir une salle de réunion, une salle pour l'accueil de loisirs 11-13 ans et la bibliothèque.
Cette étude permettrait dans un premier temps de déposer les dossiers de demande de subventions auprès du Département et des Services de l'Etat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h10.